



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'accompagnement psychologique à travers le dispositif « MonPsy »

Question écrite n° 45081

Texte de la question

M. Robin Reda appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le dispositif « MonPsy » qui doit entrer en vigueur durant le mois d'avril 2022. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la dépression touche 280 millions de personnes dans le monde, dont 3 millions en France. Lors des assises de la santé mentale et de la psychiatrie le 28 septembre 2021, le Président de la République a évoqué la mise en place du dispositif « MonPsy » dont l'objectif consiste à donner accès à un accompagnement psychologique pour tous. Cependant, plusieurs aspects du dispositif annoncé peuvent d'ores et déjà soulever plusieurs questionnements. Tout d'abord, afin de pouvoir prétendre au remboursement des séances chez le psychologue, le parcours de santé est requis, ce qui constitue une dépense supplémentaire pour les familles et retarde la prise en charge psychologique. Or en 2021, ce sont 5 millions de Français qui n'ont pas de médecin traitant. La désertification médicale affecte autant les milieux ruraux que les zones urbaines, rendant d'autant plus difficile le parcours de soins. En effet, le nombre de médecins baissent et un nombre significatif de citoyens peinent à trouver un médecin traitant. Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous s'allongent également pour ceux qui disposent d'un médecin traitant. D'ailleurs, afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, les personnes doivent s'inscrire auprès des psychologues volontaires, ce qui signifie que celles ayant déjà un suivi psychologique ne pourront pas *de facto* prétendre à cette prise en charge si leur psychologue n'est pas répertorié parmi les professionnels volontaires. Enfin, le nombre de séances est limitée à huit par an. Or certains suivis requièrent des prises en charge très régulières et qui s'inscrivent dans le long terme. C'est pourquoi il demande si des évolutions du dispositif sont envisagées dans les semaines à venir afin d'offrir un suivi plus adapté aux Français qui se trouvent dans une situation nécessitant un accompagnement psychologique.

Données clés

Auteur : [M. Robin Reda](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45081

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2052

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)